



Prévision d'un aménagement du régime des LMNP en 2025

La loi 2025 prévoit de réintégrer la somme des amortissements déduits grâce au régime réel d'imposition dans le calcul de la plus-value réalisée lors de la vente.

Concrètement, cela signifie que le LMNP ne pourraient plus bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'amortissement lors de la vente du bien.



Règles des décisions collectives des associés d'une SAS

Arrêt du 15 novembre 2024
Toutes décisions collectives des associés d'une SAS ne peut être valablement adoptée que si elle réunit au moins la majorité des voix exprimées.

Toutes clause statutaire contraire est réputée non écrite.

La loi d'attractivité Loi n° 2024-537

Consultation des associés de SARL

Jusqu'alors dans les **SARL**, la décision relative au approbation annuelle des comptes sociaux ne pouvait être prise uniquement par voie de consultation écrite : une assemblée générale devait être obligatoirement réunies.

Désormais, les statuts pourront prévoir qu'une telle décision puisse être prise par voie de consultation écrite, ou même dans un acte constatant le consentement unanime des associés. Les statuts pourront également permettre la consultation écrite des associés par voie électronique.



La tenue d'une AG pourra toujours être demandée par un ou plusieurs associé détenant la moitié des parts sociales ou détenant détenant le dixième des parts s'il(s) représente(nt) au moins le dixième des associés.

